

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

### TABLES DES MATIÈRES

<b>1. OUVERTURE</b>	<b>1658</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR</b>	<b>1658</b>
2017 06 095 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017	1658
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>	<b>1659</b>
2017 06 096 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 <sup>ER</sup> MAI 2017	1659
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017</b>	<b>1659</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	<b>1660</b>
MONSIEUR ROGER DÉSORCY EST PRÉSENT, IL A LE PROJET DE VENDRE UN TERRAIN.	1660
<b>6. RAPPORTS</b>	<b>1660</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE	1660
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	1660
6.3 RAPPORT DU D.G.	1660
<b>7. ADMINISTRATION</b>	<b>1660</b>
2017 06 097 7.1. PROJET DE DÉPLOIEMENT DE RÉSEAUX SANS-FIL	1660
2017 06 098 7.2. CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE 2017 DE LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC-DE-COATICOOK	1660
2017 06 099 7.3. GOLF DE LA MRC DE COATICOOK	1661
2017 06 100 7.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2017 DELEGUANT LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION ET D'EN DÉSIGNER LES MEMBRES LORS D'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT.	1661
2017 06 101 7.5. CONGRÈS 2017 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)	1661
2017 06 102 7.6. FORMATION CONCERNANT LE GRAND-LIVRE NOUVELLE GÉNÉRATION DE P.G.	1661
2017 06 103 7.7. ENTRETIEN DU TAPIS À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, REPORTÉ AU BUDGET 2018	1662
2017 06 104 7.8. ENTRETIEN DE L'ISOLATION ITEM # 5 DE LA SOUMISSION AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE, REPORTÉ AU BUDGET 2018	1662
<b>8. URBANISME</b>	<b>1662</b>
2017 06 105 8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 357-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS TEMPORAIRES RELATIF AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS # 357-17	1662
8.2. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-17	1666
2017 06 106 8.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE	1666
<b>9. VOIRIE</b>	<b>1667</b>
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU</b>	<b>1667</b>
2017 06 107 10.1. UNITÉ DE BLOWER DE REMPLACEMENT POUR LES SOUFFLANTES À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	1667
2017 06 108 10.2. APPEL D'OFFRE MISE AUX NORMES ET MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX	1668
<b>11. SÉCURITÉ</b>	<b>1668</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>1668</b>
2017 06 109 12.1. ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LES ACTIVITÉS SUPRA-LOCALES AVEC LA VILLE DE COATICOOK	1668
2017 06 110 12.2. ENTENTE DE PRINCIPE PORTANT SUR LA DETTE PROJÉTÉE DE L'ARÉNA AVEC LA VILLE DE COATICOOK	1669
2017 06 111 12.3. PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE — PROTOCOLE D'ENTENTE FDMC	1670

2017 06 112 12.4. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT L'UTILISATION  
COMMUNAUTAIRE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET MUNICIPALES .....1670  
2017 06 113 12.5. DEMANDE DE FINANCEMENT — CONSEIL DE GESTION DE SAINTE-EDWIDGE .....1670

**13. CORRESPONDANCE..... 1670**

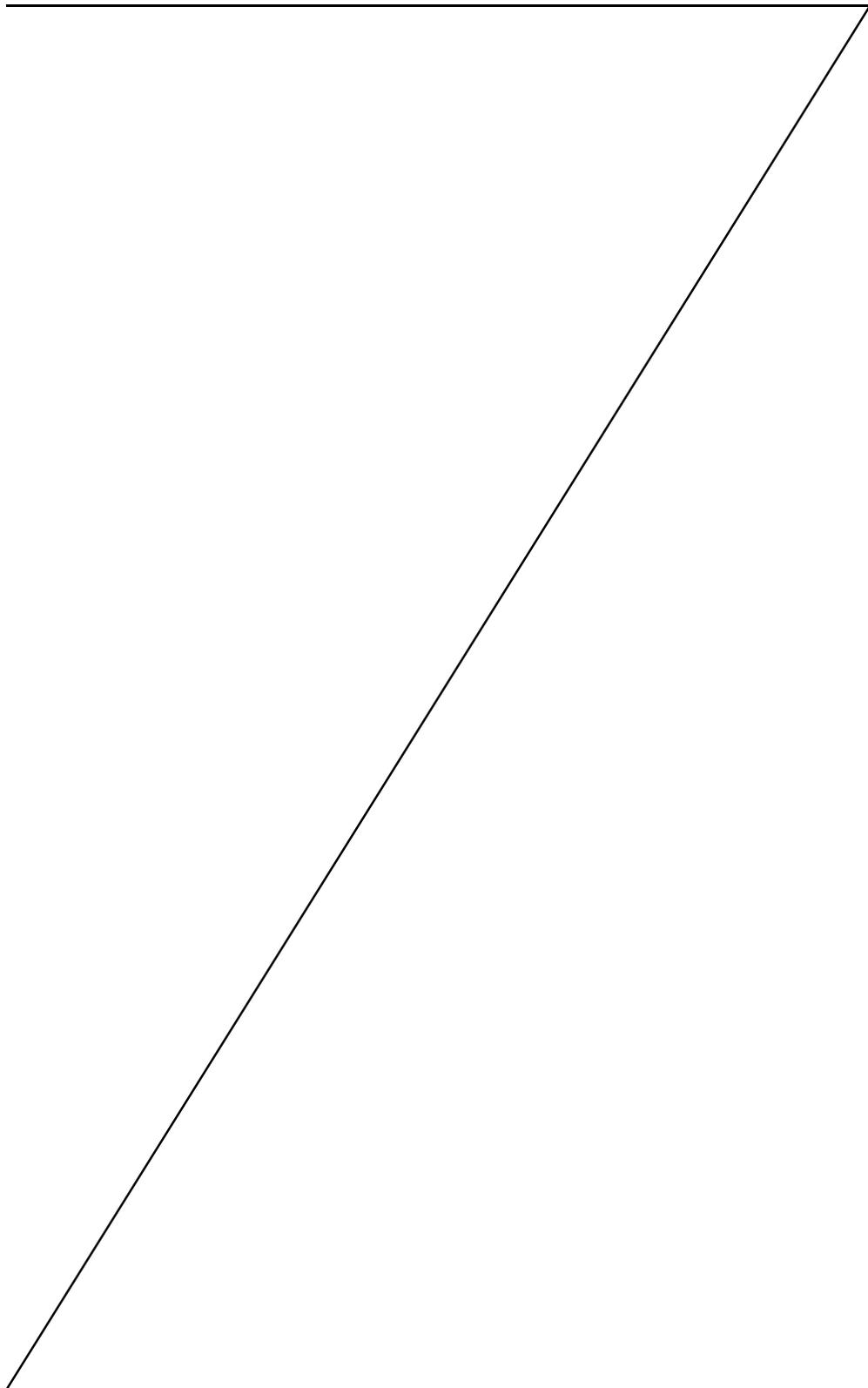
2017 06 114 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE .....1670

**14. TRÉSORERIE..... 1671**

2017 06 115 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2017. ....1671  
2017 06 116 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 JUIN 2017 .....1671  
14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 MAI 2017.  
(ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL) .....1672

**15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS..... 1672**

2017 06 117 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE .....1672



PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 avril 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau                      Monsieur Yvon Desrosiers  
Madame Nicole Pinsonneault            Monsieur Ronald Bergeron  
   Monsieur Gary Caldwell

Est absent : Monsieur Jacques Ménard

Monsieur Réjean Fautoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

2017 06 095

**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
  - 6.1.1. Panneau afficheur de vitesse
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

**7. Administration**

- 7.1. Projet de déploiement de réseaux sans-fil (Wifi)
- 7.2. Campagne de financement annuelle — Fondation CSSS de la MRC de Coaticook inc.
- 7.3. Golf de la MRC de Coaticook
- 7.4. Avis de motion règlement 330-2017 déléguant le pouvoir de former un comité de sélection.
- 7.5. Congrès 2017 de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)
- 7.6. Formation concernant le grand — livre nouvelle génération de P.G. (214 \$ + taxes)
- 7.7. Entretien du tapis à la salle du conseil de l'hôtel de ville, reporté au budget
- 7.8. Entretien de l'isolation item #5 de la soumission au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, reporté au budget 2018

**8. Urbanisme**

- 8.1. Adoption du règlement 357-17 modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'ajouter un certificat pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires relatifs au règlement de permis et certificats no 357-17
- 8.2. Dépôt de la demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 354-17
- 8.3. Adoption du règlement 354-17 modifiant le règlement de zonage # 354-14

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Unité de blower de remplacement pour les soufflantes à l'usine de traitement
- 10.2. Appel d'offre télémétrie

**11. Sécurité**

- 11.1. Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

- 12.1. Entente de principe concernant les activités supra-locales avec la ville de Coaticook
- 12.2. Entente de principe portant sur la dette projetée de l'aréna avec la Ville de Coaticook
- 12.3. Patinoire multifonctionnelle — Protocole d'entente FDMC
- 12.4. Protocole d'entente avec la commission scolaire concernant l'utilisation communautaire d'infrastructures scolaires et municipales
- 12.5. Demande de financement — Conseil de gestion de Sainte-Edwidge

**13. Correspondance**

- 13.1. Adoption de la correspondance

**14. Trésorerie**

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de mai 2017
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 5 juin 2017
- 14.3. Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 mai 2017. (Article 176.4 du Code municipal)

**15. Varia et période de questions**

Rien à signaler

**16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 juin soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 06 096

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

## 5. Présences et période de questions

Monsieur Roger Désorcy est présent, il a le projet de vendre un terrain.

## 6. Rapports

### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 9 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

### 6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Émilie Groleau n'a participé à aucune rencontre et/ou réunion  
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 8 rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 2 rencontre et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 1rencontres et/ou réunions  
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 1 rencontre et/ou réunion

### 6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

## 7. Administration

2017 06 097

### 7.1. PROJET DE DÉPLOIEMENT DE RÉSEAUX SANS-FIL

**ATTENDU** que le comité d'aqueduc recommande l'installation du réseau sans fil dans deux bâtiments de la municipalité ;

**ATTENDU** que l'achat et l'installation du réseau sans fil consistent à desservir l'usine de traitement des eaux usées au 1878, chemin Tremblay et le Centre communautaire au 1375, chemin Favreau et tous les travaux connexes à la mise en service ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYER par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D' l'achat et l'installation des routeurs auprès du fournisseur Brunelle Électronique au montant de +/- 1 000 \$ concernant la soumission du 18 avril 2017 ;**

**D' la direction générale à procéder dans le dossier.**

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires # 02 701 20 335 et 02 414 00 335

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 06 098

### 7.2. CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE 2017 DE LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC-DE-COATICOOK

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise une contribution de 100 \$ à la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook inc.

**D'AUTORISER** la direction générale à faire le paiement à la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook inc.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 190 00 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 099 7.3. GOLF DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le tournoi de golf de la MRC de Coaticook se tiendra le 6 juillet 2017 au club de golf de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'**autoriser Monsieur le maire Bernard Marion à participer au Tournoi Famille de golf de la MRC de Coaticook et au souper et la participation de Monsieur Gary Caldwell au souper seulement pour un montant total de 215 \$.

**D'**autoriser le directeur général à faire l'inscription et le paiement à Tournoi Famille/MRC de Coaticook

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 110 00 310

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 100 7.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2017 DELEGUANT LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION ET D'EN DÉSIGNER LES MEMBRES LORS D'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Émilie Groleau à l'effet que, à une séance ultérieure du conseil, le règlement 330-2017 déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres lors d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication d'un contrat sera adopté.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion

**2017 06 101 7.5. CONGRÈS 2017 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** deux membres du conseil, représenteront la municipalité au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017 pour un montant total de +/- 2 500 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais récurrents.

**D'**autoriser le directeur général à faire les inscriptions et le paiement à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 02 11 000 310.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 102 7.6. FORMATION CONCERNANT LE GRAND-LIVRE NOUVELLE GÉNÉRATION DE P.G.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'**autoriser 1 inscription WEB au prix de 214 \$ plus les taxes applicables le 20 juin 2017.

La formation se tiendra au bureau municipal de 9 h à midi.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 130 00 310

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 103 7.7. ENTRETIEN DU TAPIS À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, REPORTÉ AU BUDGET 2018**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour changer le tapis à la salle du conseil ;

**CONSIDÉRANT** que « Simon Lapointe Construction et rénovation » a déposé une soumission pour changer le tapis à la salle du conseil pour un montant de 4 525,00 \$ plus les taxes applicables et Devco bâtisseurs inc. (David Fauteux) au montant de 2 501,71 \$ plus les taxes applicables pour l'option # 1 ;

**CONSIDÉRANT** que Devco a proposé 3 options et le conseil n'a pas retenu d'option ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** reporter le projet de changer le tapis au budget 2018 à l'entretien de l'hôtel de ville ;

**DE** prévoir une augmentation entre 2 à 7 % d'augmentation en 2018 sur un budget de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 104 7.8. ENTRETIEN DE L'ISOLATION ITEM # 5 DE LA SOUMISSION AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE, REPORTÉ AU BUDGET 2018**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour isoler le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT** que « Simon Lapointe Construction et rénovation » a déposé une soumission pour la rénovation de l'hôtel de ville pour les items de 1 à 5 au montant de 21 875 \$ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** que l'item # 5 déposé par « Simon Lapointe Construction et rénovation » est au montant de 11 875 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** reporter le projet d'isolation du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville au montant de 11 875 \$ plus les taxes applicables ;

**DE** prévoir une augmentation entre 2 à 7 % d'augmentation en 2018 sur un budget de 11 875 \$ plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**8. Urbanisme**

**2017 06 105 8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 357-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS TEMPORAIRES RELATIF AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS # 357-17**

**Adoption du règlement numéro 357-17**

---

**Règlement numéro 357-17 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 357-14 afin d'ajouter un certificat pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 357-14 afin d'ajouter un certificat pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires ;

**CONSIDÉRANT qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

**CONSIDÉRANT qu'**un avis de motion a été donné à la séance du 1er mai 2017 ;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement porte le numéro 357-17 et s'intitule « *Règlement numéro 357-17 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 357-14 afin d'ajouter un certificat pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires* ».

**Article 3**

L'article 8.1 du règlement 357-14 sera modifié par la l'ajout d'un dix-neuvième point comme suit :

19. « *L'utilisation d'un terrain ou d'une partie de terrain pour un champ de courses de véhicules motorisés temporaire.* »

**Article 4**

Le règlement 357-14 sera modifié par la l'ajout de l'article 8.2.19 *Utilisation d'un terrain ou d'une partie de terrain pour un champ de courses de véhicules motorisés temporaire, pour les marchés extérieurs divers ainsi que pour les activités récréatives commerciales temporaires* comme suit :

**« 8.2.19 L'utilisation d'un terrain ou d'une partie de terrain pour un champ de courses de véhicules motorisés temporaire**

*La demande doit être accompagnée de :*

1. *Un plan permettant d'établir si les règles d'implantation sont respectées ;*
2. *Une description des activités prévues (incluant la date) ;*
3. *Lorsque applicable, l'autorisation de la CPTAQ. »*

**Article 5**

L'article 9.1 du règlement 357-14 sera modifié par l'ajout de celui pour l'utilisation d'un terrain ou d'une partie de terrain pour un champ de courses de véhicules motorisés temporaire. Le tableau sera donc remplacé comme suit :

Type de permis		Tarif (\$)	
Permis de lotissement	Pour le premier lot	10 \$	
	Pour les lots supplémentaires	5 \$	
Permis de construction	Bâtiment principal neuf	Usage résidentiel - 1 <sup>er</sup> logement	100 \$
		— Par logement additionnel	100 \$
		— Maximum	500 \$
		Usage commercial	1 \$ du m <sup>2</sup> jusqu'à concurrence de 3000 \$ (minimum 100 \$)
		Usage industriel	1 \$ du m <sup>2</sup> jusqu'à concurrence de 3000 \$ (minimum 200 \$)
		Usage agricole et autre	100 \$
		Bâtiment accessoire neuf	Tous les usages <25 m <sup>2</sup>
	≥25m <sup>2</sup>		50 \$
	Agrandissement bâtiment principal	Usage résidentiel	50 \$
		Usage commercial	50 \$
Usage industriel		80 \$	
Usage agricole et autre		50 \$	
Agrandissement bâtiment accessoire	Usage résidentiel	10 \$	
	Usage commercial	20 \$	
	Usage industriel	20 \$	
	Usage agricole et autre	20 \$	
Rénovation Bâtiment principal et accessoire	Tous les usages — Sans modification des divisions (murs)	10 \$	
	— Avec modification des divisions (murs)	50 \$	
Installation septique		30 \$	
Type de certificat			
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain		20 \$	
Utilisation d'un bâtiment accessoire comme logement multigénérationnel détaché		10 \$	
Certificats d'occupation pour bâtiment et construction temporaire		10 \$	
Démolition d'une construction	— Bâtiment principal	30 \$	
	— Bâtiment accessoire	10 \$	
	— Accompagnée d'une demande de permis de construction	Gratuit	

Déplacement d'un bâtiment		20 \$
Aménagement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine		30 \$
Travaux sur la rive, le littoral ou les plaines inondables	– Pour les demandes relatives au règlement 2-310 de la MRC	20 \$
	– Pour les autres demandes	Gratuit
Installation ou modification d'une enseigne ou d'un panneau-réclame		20 \$
Installation ou déplacement d'une piscine	– Creusée et hors terre	20 \$
	– Démontable	5 \$
Abattage d'arbre (coupe forestière ou abattage d'arbres)		Gratuit
Ouverture ou agrandissement d'une carrière, sablière ou gravière		Gratuit
Aménagement d'un accès à la voie publique	– Accompagné d'une demande de permis de construction	Gratuit
	– Autre cas	10 \$
Installation d'un système énergétique extérieur ou d'une tour et antenne de télécommunication	– Éolienne commerciale (par éolienne)	100 \$
	– Éolienne domestique (par éolienne)	20 \$
	– Géothermie (par projet)	10 \$
	– Chauffage à combustion (par poêle)	30 \$
	– Panneaux photovoltaïques (par bâtiment ou support)	10 \$
	– Tour et antenne de télécommunication assujettis	Gratuit (plus les frais du règlement sur les usages conditionnels)
Travaux dans une zone de glissement de terrain		Gratuit
Travaux d'aménagement de lac ou étang artificiel		10 \$
Épandage de MRF		100 \$
Utilisation d'un terrain ou d'une partie de terrain pour un champ de courses de véhicules motorisés temporaire		20 \$

#### Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**8.2. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-17**

Aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue ; le certificat sera déposé à une séance ultérieure.

2017 06 106

**8.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

---

**Adoption du règlement numéro 354-17**

**Modifiant le règlement de zonage 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés**

---

**ATTENDU que** le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés ;

**ATTENDU qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

**ATTENDU qu'**un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 2017 ;

**ATTENDU qu'**un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 avril 2017 ;

**ATTENDU qu'**une assemblée de consultation publique s'est tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

**ATTENDU que** le second projet du règlement a été adopté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

**ATTENDU qu'**aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le second projet de règlement numéro 354-17 et décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement porte le numéro 354-17 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés* » ;

**Article 3**

Le règlement de zonage est modifié par le retrait des mots « 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et » à l'article 12.3 pour se lire comme suit :

**« 12,3 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS**

*La construction de nouvelles résidences est prohibée dans un périmètre de 300 mètres de tout champ de courses de véhicule motorisé existant.*

*Lorsque permis à la grille des spécifications, l'implantation d'une nouvelle piste de course ou d'essai de véhicules motorisés doit être localisée à une distance minimale de 300 mètres d'une résidence. »*

**Article 4**

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de l'article 18.6 suite à l'article 18.5.2 *droit acquis des roulottes* comme suit :

**« 18,6 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS OCCASIONNELS**

*Il est possible d'utiliser une partie de terrain afin d'aménager un champ de courses de véhicules motorisé de nature occasionnelle dans la zone Rur-4 :*

- a) Aucune construction permanente ;*
- b) Aucun revêtement de sol solide (asphalte ou béton) ;*
- c) Les activités doivent être à au moins 75 m de toute résidence autre que celle du propriétaire du terrain. Toutefois, la distance d'une autre résidence peut être réduite avec l'autorisation écrite du propriétaire de celle-ci. »*

**Article 5**

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 *Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF* sont permis comme suit :

*« L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type "A", "Ar", "F", "Fr", "Ru" et "Rur". »*

**Article 6**

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe 2 *Grille des spécifications* en ajoutant l'expression *Épandage de MRF* aux usages spécifiquement autorisés pour les zones « Ar », « Fr » et « Rur » tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

**Article 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

2017 06 107

**10.1. UNITÉ DE BLOWER DE REMPLACEMENT POUR LES SOUFFLANTES À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** que les surpresseurs à l'usine de traitement des eaux usées ont été installés en 1994 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux exigent une mise à niveau des deux surpresseurs et un déboursé de 13 722,27 \$ taxes incluses à Les Armatures Coaticook inc. ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux demandent une évaluation plus précise des surpresseurs et il est à prévoir un montant de 20 % d'imprévu pour la mise à niveau, des pièces et la main d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des travaux supplémentaires à effectuer suite à l'inspection des équipements à l'usine de traitement des eaux usées par la Société Mutuelle de Prévention inc. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**D'**autoriser la mise à niveau des deux surpresseurs au montant de 13 722,27 \$ taxes incluses auprès des Armatures Coaticook inc. ;

**D'**autoriser 20 % d'imprévue d'un montant de 2 625,40 \$ taxes incluses pour les travaux supplémentaires ;

**D'**autoriser la direction générale à procéder à la mise à niveau des surpresseurs à l'usine de traitement des eaux usées.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 23 050 00 722

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 06 108

**10.2. APPEL D'OFFRE MISE AUX NORMES ET MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit procéder à la mise à jour et la mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat s'élève à plus de 25 000 \$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**D'**autoriser le lancement d'un appel d'offres, par invitation, pour la mise à jour et la mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;

L'ouverture des soumissions sera le 31 juillet 2017 à 11 h 05

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**11. Sécurité**

Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

2017 06 109

**12.1. ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LES ACTIVITÉS SUPRA-LOCALES AVEC LA VILLE DE COATICOOK**

**CONSIDÉRANT** que l'entente signée en 2012, pour une période de cinq (5) ans, et portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture de la Ville de Coaticook prendra fin le 31 juillet 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Coaticook désire renégocier l'entente des équipements supra-locaux ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Coaticook a proposé aux municipalités un nouveau partage de l'entente des équipements supra-locaux ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont pris connaissance dudit projet et acceptent l'entente de principe aux conditions de partage par la population ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil demandent à la ville de Coaticook de fournir la liste des participants chaque année et d'obtenir l'information sur ladite entente afin d'informer nos citoyens des services inclus dans l'entente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**D'accepter** le projet d'entente de principe portant sur l'utilisation des équipements supra-locaux avec la Ville de Coaticook ;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook et à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 702 20 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 110 12.2. ENTENTE DE PRINCIPE PORTANT SUR LA DETTE PROJETÉE DE L'ARÉNA AVEC LA VILLE DE COATICOOK**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Coaticook a un projet de rénovation de l'aréna ;

**CONSIDÉRANT** que l'aréna est un équipement régional qui dessert le territoire de la MRC de Coaticook utilisé par les jeunes et moins jeune ;

**CONSIDÉRANT** que la dette de l'aréna est projetée pour une durée de 20 ans, la durée est sujette à être modifiée ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Coaticook a proposé aux municipalités un partage de l'emprunt sur une période de 20 ans par population et par RFU ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont pris connaissance dudit projet et acceptent l'entente de principe aux conditions de partage par population ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**D'ACCEPTER** le projet d'entente de principe portant sur la dette de l'aréna avec la Ville de Coaticook ;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook et à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 702 20 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 111 12.3. PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE — PROTOCOLE D'ENTENTE FDMC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook un projet pour la construction d'une patinoire multifonctionnelle au 1432, chemin Favreau sur le lot 5 486 760 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une confirmation du versement d'une subvention de 13 884 \$ pour la réalisation de la patinoire multifonctionnelle ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le maire Bernard Marion et le directeur général Réjean à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente ;

DE verser aux archives de la municipalité ledit protocole

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 112 12.4. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT L'UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET MUNICIPALES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter le protocole d'entente tel que négocié entre la Municipalité et la Commission scolaire des Hauts-Cantons le 25 mai 2017 et le protocole fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le Protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales entre l'école de Sainte-Edwidge-de-Clifton et la commission scolaire des Hauts-Cantons.

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à la CSHC à l'attention de monsieur Martial Gaudreau, D.G. et à madame Catherine Blanchet, directrice par intérim de l'école de Sainte-Edwidge.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 702 31 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2017 06 113 12.5. DEMANDE DE FINANCEMENT — CONSEIL DE GESTION DE SAINTE-EDWIDGE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le versement d'un don au montant de 100 \$ dans le cadre du tournoi de balle familiale qui se tiendra le 23 et 24 juin 2017, dans le but d'offrir un spectacle de feux d'artifice.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 190 00 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**13. Correspondance**

**2017 06 114 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 14. Trésorerie

##### 2017 06 115 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2017.

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de mars du chèque/dépôt 500723 au 500745 pour un montant de 12 142,54 \$

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 1<sup>er</sup> mai 2017 au montant de 13 624,96 \$ :

Payer par chèques le numéro 4069 à 4079, un montant de 13 094,62 \$ ;

Payer par prélèvement le numéro 13798 à 13 800 au montant de 530,34 \$ ;

Payé par dépôt direct, aucun

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### 2017 06 116 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 JUIN 2017

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 5 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 82 828,52 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

– comptes à payer par chèque 4080 au 4103 pour un montant de 63 310,49 \$

– comptes à payer par prélèvement 13801 au 13804 pour un montant de 4 951,28 \$

– comptes à payer par dépôt direct 252 au 263 pour un montant de 14 566,75 \$

– résolutions à payer par chèques 4104 au 4106 pour un montant de 415 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités

d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant 83 243,52 \$ au 5 juin 2017.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 82 828,52 \$ au 5 juin 2017

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 MAI 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)**

Le rapport est déposé.

**15. Varia et période de questions**

Monsieur le maire Bernard Marion a rencontré le maire de St-Herménégilde, Monsieur Gérard Duteau ainsi que le directeur général de la MRC de Coaticook, Monsieur Dominick Faucher, afin d'envoyer une lettre au ministre des Transports, Monsieur Laurent Lessard, concernant la route 251. Les membres du conseil s'en déclarent satisfaits.

Monsieur le maire Bernard Marion veut demander à Madame Maryse Carbonneau son aide afin d'écrire une lettre ouverte, qui paraîtra dans la Tribune dans la section des lettres ouvertes. Le sujet de la lettre est le refus à la municipalité par la CPTAQ (Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec) d'obtenir une exclusion afin de continuer le développement des Collines Paisibles.

**2017 06 117 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Levée de la séance à 9 h

**Bernard Marion, maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Réjean Fauteux**

Directeur général et secrétaire-trésorier